de chaque province? Quel est celui de mes hons. auditeurs qui ne serait pas bien aise d'être éclairé sur tous ces points avant de voter ce projet? (Ecoutez! écoutez!) Une autre question très importante est celle des défenses du pays, laquelle depuis quelques mois a pris un aspect qu'elle n'avait jamais eu jusqu'ici dans l'histoire du pays. Je demande à la chambre la liberté de lire sur cette question un extrait d'un rapport qui méritera plus tard d'être classé parmi les pièces d'état les plus remarquables. Je veux parler d'un memorandum du conseil exécutif en date du mois d'octobre 1862, rédigé par le ministère Macdonald-Sicotte. Quelles que aient été les fautes de ce gouvernement, quels que reproches qu'on ait eus à lui faire sur d'autres sujets, je crois qu'il n'y a eu à l'époque qu'une seule voix dans l'opinion publique pour approuver la position digne qu'il prit sur cette question. On lit dans ce memorandum le passage suivant :--

"La manière dont a été acqueilli le projet du chemin de fer intercolonial est la preuve qu'ils sont disposés à faire tout en leur pouvoir pour se conformer aux recommandations du gouvernement impérial. Leur conduite dans cette affaire doit les mettre à l'abri de toute imputation. En même temps, ils insistent à dire qu'ils sont et doivent être réputés les meilleurs juges du degré de pression que peut supporter le crédit de la province. Ils sont prêts, sous certaines condi-tions, à charger ce crédit des responsabilités qu'entraînera le chemin de fer intercolonial, mais ils ne sont pas disposés à prodiguer les deniers publics pour édifier un système militaire contraire aux goûts du peuple canadien, en disproportion avec ses ressources, et que n'exige point la situation telle que la connaissent les conseillers de Votre Excellence."

C'est-à-dire, l'armement et la mise en service actif de 50,000 hommes.

" Sa Grace, tout en promettant une aide généreuse, prétend que quel que soit le corps de troupes régulières qu'on envoie, il ne saurait être suffisant pour désendre la province, et que c'est sur son peuple même qu'un tel pays doit principalement compter. Les conseillers de Votre Excellence ne seraient pas fidèles à leurs propres convictions et trahiraient la conflance placée en eux, s'ils taissient que c'est leur croyance que, sans des secours très-considérables, le peuple de cette province, en dépit de tous les efforts et de tous les sacrifices dont il est capable, ne serait pas en état de repousser avec succès et pendant longtemps une invasion de la république voisine. Il se repose jusqu'à un certain point pour cette protection sur le fait que, dans aucun cas imaginable, il ne provoquera la guerre avec les Etats-Unis, et que conséquemment si le Canada devenait le théâtre d'hostilités par suite de la politique impériale,—tout en faisant avec enthousiasme ses

efferts pour défendre le sol,—il serait néanmoins obligé de compter surtout pour sa protection sur les ressources de l'empire. Et en pareil cas, vos conseillers pensent qu'ils pourraient, avec droit, espérer d'être assistés dans l'œuvre de la défense de toute la puissance impériale. Il est superflu, en face de son histoire, de protester de la disposition du peuple canadien à prendre sur lui toutes les conséquences que peut entraîner son état de dépendance de l'empire. Son dévouement s'est trop souvent manifesté pour qu'on puisse le déprécier ou le révoquer en doute. Le Canada a fait des sacrifices qui doivent le mettre hors de la portée du soupçon, et que le gouvernement de Sa Majesté devrait regarder comme une garantie de sa fidélité. Nulle partie de l'empire n'est exposée aux maux et aux sacrifices qu'aurait inévitablement à supporter cette province, en cas de guerre avec les États-Unis: Aucune combinaison probable de troupes régulières et de milice ne saurait protéger notre sol contre des armées d'invasion, et la fortune la plus inespérée ne pourrait pré-server nos riches districts de devenir le théâtre d'une guerre qui paralyserait notre commerce et notre industrie, devasterait nos champs, nos villes et nos villages, et ferait peser les calamités de la guerre sur des foyers qui joulssent aujourd'hui des bienfaits de la paix, et tous ces maux seraient la conséquence d'évènements auxquels le Canada n'aurait eu aucune part."

Oe langage, hons. messieurs, n'est pas sculement celui des hommes politiques du Canada d'autrefois ;—on se rappelle ce qui a été dit et écrit dans les provinces maritimes par des hommes qui occupont aujourd'hui des postes élevés sous le gouvernement impérial. Je citerai. entr'autres. l'hon. Joseph Hows, qui déclarait qu'on ne devait pas s'attendre à nous voir nous défendre nous-mêmes contre un pouvoir étranger, parce que nous n'avions de voix ni dans la déclaration de la guerre ni dans les négociations de paix,-et que tout en étant prêts comme jadis à faire face à l'ennemi au risque de notre vie et de nos bien. nous ne voulions pas comme colons assumer une responsabilité qui n'appartenait qu'à notre métropole. Or, en quoi de tels sentiments correspondent-ils avec les vues du gouvernement d'aujourd'hui sur la même question? Je tiens à la main en ce moment l'extrait d'un discours prononcé par l'un des membres les plus éminents du cabinet dans une assemblée publique qui a eu lieu récemment à Toronto :- que dit cet hon. monsieur? Parlant de la conférence tenue à Québec, il ajoute que-

"Les délégués résolurent à l'unanimité de mettre sous le plus bref délai possible les provinces unles de l'Amérique Britannique du Nord sur un pied de défense complète"

J'ignorais que le gouvernement anglais eut jamais seconé le joug de la défense de cette